



## Heritage suite a un deces

Par **Da Silva Philomene**, le **14/11/2018** à **18:44**

Bonsoir

j étais pacse avec mon compagnon qui était père d une fille unique d un autre mariage Suite a son décès le 04 -10 - 2016 il avait laisse un testament authentique pour une donation d une moitié de maison que nous avons acheté 50/50. Plein de soucis tribunal etc. Aujourd hui tout est arrêté mon notaire ne me donne aucune info , je suis dans l attente je ne sais même pas de quoi. juste que son testament soit accepte et que sa fille qui a déjà pris possession de son héritage signe mais quoi ? Je ne sais pas quoi faire pour que les documents soient mis a mon nom pour cet héritage la . J aimerais savoir quoi faire ; Merci d avance

Cordialement

Da Silva Philomène

Par **youris**, le **14/11/2018** à **19:42**

bonjour,

un notaire ne peut pas trancher un litige entre héritiers, seul un juge a ce pouvoir.

la maison appartenait pour 50% au défunt, donc si le testament indique que le défunt lègue sa moitié de maison à sa partenaire, il est possible que cela entame la réserve héréditaire de la fille unique du défunt.

il faudrait que philomene da silva verse une soulte à la fille de son partenaire.

salutations